

COMMUNE DE CHAMPEAUX

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU JEUDI 17 MARS 2016

Le Conseil municipal de la commune de CHAMPEAUX s'est réuni le jeudi dix-sept mars deux mille seize à la mairie, à vingt heures quarante-cinq, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Yves LAGÜES-BAGET, Maire.

PRÉSENTS : MM. LAGÜES-BAGET, HUBERT, Mme BEROS, M. J.-P. HOLVOET, Mme LEVEQUE, MM. PAROLARI, COQUIN, ROBAR, VIVET, CONSTANTIN, BEGAT et Q. HOLVOET.

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : Mlle BURY a donné pouvoir à M. LAGÜES-BAGET et Mme HUGUIER a donné pouvoir à M. CONSTANTIN.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. HUBERT.

Monsieur le Maire demande au Conseil à rajouter deux points à l'ordre du jour : travaux de voirie rue Eugène Chassaing et travaux de démoussage des toitures. Accepté à l'unanimité.

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2016

Aucune remarque n'étant apportée au compte rendu, celui-ci est approuvé à l'unanimité. Il est procédé à son émargement.

2 – BUDGET « COMMUNE » - M14

a) TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (TEOM) POUR L'ANNÉE 2016

Le montant appelé par le SMETOM pour la contribution de la commune s'élève à 119 755 €. Afin de collecter ce montant auprès des administrés, la taxe appliquée aux bases d'imposition est calculée à 17,61%. Pour mémoire, en 2015, le taux était de 17,23%.

Adopté à l'unanimité.

b) COMPTE DE GESTION DU BUDGET COMMUNAL M14 – ANNÉE 2015

Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

c) COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET COMMUNAL M14 – ANNÉE 2015

L'excédent de fonctionnement dégagé sur 2015 s'élève à 157 576 €.

Par rapport à l'attendu du budget primitif, il est à noter que ce résultat est majoré :

- des recettes de 2014 pour 51 293 € (redevance des mines)
- des recettes supérieures à l'attendu pour 18 500 € (droits de mutation)
- des dépenses inférieures à la prévision :
 1. une cotisation du SMIVOM à la baisse : - 9 700 €
 2. une maîtrise des charges à caractère générales : - 20 150 €

Cet excédent servira à financer en partie le contrat rural en cours d'élaboration et à compenser la baisse des dotations de l'état qui va se poursuivre en 2016 et 2017.

Résultat du fonctionnement 2015 – M14

Détails

Section de fonctionnement		BP2015	réalisé 2015
Chapitre	Dépenses	980 366,73	765 378,30
011	Charges à caractère général	140 000,00	119 844,59
012	Charges du personnel	140 000,00	142 120,70
014	FNGIR	86 000,00	85 550,00
65	Autres charges de gestion cot	288 000,00	275 882,52
65	O.M.	115 000,00	114 961,88
66	Charges financières	7 000,00	6 685,61
67	Charges exceptionnelles	154 000,00	1,00
022	dépenses imprévues	9 366,73	-
023	virement section investisseme	41 000,00	-
042			20 332,00

011 :	>> électricité, entretien, fournitures, réparations, ...
65 :	RPI 174 024 €
	SMETOM 114 962 €
	Indem 30 752 €
	SMIVOM 25 307 €
	Assos 11 050 €
	SDIS 11 337 €
	CCAS 13 000 €
	Diverses cotisations 10 412 €
66 :	intérêts de l'emprunt

Section de fonctionnement		BP2015	réalisé 2015
Chapitre	Recettes	980 366,73	922 954,54
002	Résultat de fonctionnement re	99 266,73	
013	Atténuation de charges		1 526,84
70	Produits de services du doma	12 000,00	15 671,62
73	Impôts et taxes	424 100,00	423 410,33
73	FNGIR	86 000,00	72 160,00
73	Mines	90 000,00	94 975,00
73	TEOM	115 000,00	115 237,00
74	Dotations subventions et parti	132 000,00	156 367,06
75	Autres produits de gestion cot	22 000,00	22 013,07
76	Produits financiers		3,98
77	Produits exceptionnels		1 957,64
042			19 632,00
Résultat de fonctionnement :			157 576,24
Résultat cumulé			256 842,97

70 =>	SFR, Bouygues, Gaz, terrain	foot, divers...
73 =>	Impôts (4T+TADÉM+...)	= 423 410 €
	FNGIR	= 72 160 €
	Redev. Mines (2014+2015)	= 94 975 €
	TEOM	= 115 237 €
74 =>	dotation état	= 94 593 €
	Droits mut	= 33 457 €
	Exo 4T	= 22 020 €
	FDTP	= 3 778 €
	recensem & divers	= 2 519 €
75 =>	loyers et locations	

Le résultat d'investissement s'établit à 313 224,97 €.

Il est issu essentiellement du versement des subventions des opérations antérieures (travaux collégiales, contrat triennal, petit foyer) et du remboursement de la TVA par l'état.

A noter que cet excédent permet d'absorber le déficit antérieur pour 214 506 € ; le solde servant d'autofinancement pour les opérations d'investissement à venir.

Résultat d'investissement 2015 – M14

Détails

Section d'investissement		BP2015	réalisé 2015
Chapitre	Dépenses	356 526,00	72 108,47
D01	Déficit antérieur	214 506,00	
041	Opérations patrimoniales		-
13	Subventions d'invest.		-
16	Emprunts et dettes ass.	11 020,00	9 641,91
20	Immobilisations incorp.	21 000,00	2 639,04
21	Immobilisation corporelles	50 000,00	40 195,52
23	Immobilisation en cours	60 000,00	-
040			19 632,00

16 :	Remb. K emprunt =	10 559 €
Dépenses 20,21 et 23 :		
	Logiciels	= 2 640 €
	Elec campéienne	= 4 160 €
	Solde collégiale	= 1 020 €
	Solde CTV	= 800 €
	Voirie malvoisine	= 9 500 €
	Autoportée	= 10 000 €
	Divers petits matériels	= 2 800 €
	(scanner, PC, tronçonneuse, cuve,...)	
	Jeux + graphe	= 10 400 €
	Equipt campéienne	= 1 500 €

Section d'investissement		BP2015	réalisé 2015
	Recettes	356 526,00	385 333,44
R01	Reprise de l'excédent ant.	-	
021	Virement section fonct.	41 000,00	
041	Opérations patrimoniale	-	-
1068	Dot. Fonds divers et rés.	130 599,96	130 599,96
10222	FCTVA	100 000,00	113 134,14
10226	Taxe locale d'équipement	-	3 527,98
13	Subventions d'invest.	84 926,04	117 739,36
16	emprunts	-	-
21	Immobilisations corp.	-	-
19	Plus value	-	-
23	Vente de biens	-	-
040			20 332,00

10 :	Excédent de fonct. Capitalisé	= 130 600 €
	FCTVA	= 113 134 €
	Taxes	= 3 528 €
13 :	Subv	
	coll	= 93 739 €
	CTV	= 15 000 €
	réserve parlementaire	= 9 000 €

Résultat d'investissement	313 224,97
Résultat antérieur	- 214 506,00
Résultat cumulé	98 718,97

Le compte administratif est adopté par 13 voix pour, Monsieur le Maire ayant quitté la salle.

Délibération sur les résultats 2015 du budget communal M14 :

Les résultats du compte administratif 2015 du budget communal M14 font apparaître :

↳ Un excédent de fonctionnement cumulé de	256 842,97 €
↳ Un excédent d'investissement de	98 718,97 €

Restes à réaliser d'investissements qui seront repris au budget :

↳ en dépenses :	entreprise COLAS (jeux enfants)	18 324,00 €
-----------------	---------------------------------	-------------

Le conseil municipal décide :

- ↳ d'affecter la somme de 98 718,97 € (excédent d'investissement)
- ↳ d'affecter la somme de 256 842,97 € en recette au compte 002 (excédent antérieur reporté) de la section de fonctionnement.

Adopté à l'unanimité.

3 – BUDGET « EAU ET ASSAINISSEMENT » - M49

a) COMPTE DE GESTION DU BUDGET « EAU ET ASSAINISSEMENT » M49 – ANNÉE 2015

Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

b) COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET « EAU ET ASSAINISSEMENT » M49 – ANNÉE 2015

Les résultats 2015 font apparaître :

- un déficit d'exploitation de 18 935,41 €. Ce montant est à la conséquence de recettes enregistrées en 2016 pour 24 000 € sans incidence budgétaire car repris au budget de cette année.
- un déficit d'investissement cumulé de 21 178,64€.

Ci-dessous présentation faite en conseil avec les quelques commentaires associés :

Résultat d'exploitation 2015 – M49

Détails

<u>Section d'exploitation</u>		BP2015	REA 2015
Chapitre	Dépenses	215 496,19	74 726,61
11	Charges à caractère général	23 600,00	14 799,02
12	Charges de personnel	5 000,00	4 832,48
66	Charges financières	14 000,00	12 670,98
67	Charges exceptionnelles	81 896,19	-
042	dot. Aux amortissements et prov.	55 000,00	42 424,13
023	Virement à la section d'investissement	36 000,00	-
	Recettes	215 496,19	55 791,20
002	Excédent d'exploitation	143 496,19	-
70	Produits des services	61 000,00	39 874,31
74	Subvention d'exploitation	-	5 101,62
75	Autres produits de gestion courante		
77	Produits financiers	11 000,00	10 815,27
	Bilan d'exploitation		18 935,41
	Résultat antérieur		143 496,19
	Résultat cumulé		124 560,78

Chap 11:
 Mesures, bilans 1 900 €
 Elec et eau station 4 560 €
 Entretien station et réseaux 900 €
 Avaloirs 3 550 €
 Divers 300 €
 Redevance AESN 3 600 €
 Chap 12 : 4 830 €

66 : intérêts des emprunts
 68 : amortissements des immos

70 : Distrib. et assainissement = 39 874 €
 74 : primes AESN 2014
 77 : Reprise des subventions

Section d'investissement		BP2015	REA 2015
Chapitre	Dépenses	98 130,05	63 602,77
01	Déficit d'investissement reporté	7 130,05	-
13	Subventions	11 000,00	10 815,27
16	Emprunts et dettes assimilées	45 000,00	44 547,60
20	Immobilisation incorporelles	-	6 000,00
21	Immobilisation CORP	15 000,00	2 239,90
23	Immobilisation en cours	20 000,00	-
27	Autres immobilisations	-	-
	RAR	-	-
		BP2015	REA 2015
	Recettes	98 130,05	49 554,18
R01	Excédent d'investissement reporté	-	-
10	Dotations fond divers et réserves	7 130,05	7 130,05
13	Subventions d'investissement	-	-
16	Emprunts et dettes assimilées	-	-
20	Immobilisation incorporelles	-	-
23	Immobilisation en cours	-	-
27	Autres immobilisations	-	-
28	Amortissement des immobilisations	55 000,00	42 424,13
021	Virement de la section d'exploitation	36 000,00	-
Bilan d'investissement		-	14 048,59
	Résultat antérieur	0	7 130,05
	Résultat cumulé à reporter	0	21 178,64

13 : Reprise des subv. = 10 800 €
 16 : Remb. Capital emprunts = 44 547 €
 20 : MO pour DSP = 6 000 €
 21 : groupe électro pompe = 2 240 €

10 : excédent antérieur capitalisé

28 : Amortissements = 42 420 €

Le compte administratif est adopté par 13 voix pour, Monsieur le Maire ayant quitté la salle.

c) AFFECTATION DES RÉSULTATS

Délibération sur les résultats 2015 du budget « eau et assainissement » M49 :

Les résultats du compte administratif 2015 du budget communal M49 font apparaître :

↳ Un excédent de fonctionnement cumulé de : 124 560,78 €
 ↳ Un déficit d'investissement cumulé de : 21 178,64 €

Le Conseil Municipal décide :

- ↳ d'affecter la somme de 21 178,64 € en recette au compte 1068 (excédent d'exploitation capitalisé) de la section d'investissement
- ↳ d'affecter la somme résultante de 103 382,14 € en recette au compte 002 (excédent antérieur reporté) de la section d'exploitation.

Adopté à l'unanimité.

Budget primitif 2016 – M49

Section d'exploitation		REA 2015	BP2016
Chapitre	Dépenses	74 726,61	200 382,14
11	Charges à caractère général	14 799,02	20 000,00
12	Charges de personnel	4 832,48	8 000,00
66	Charges financières	12 670,98	12 000,00
67	Charges exceptionnelles	-	68 882,14
042	dot. Aux amortissements et prov.	42 424,13	55 000,00
023	Virement à la section d'investissement	-	36 500,00
		-	-
		REA 2015	BP2016
	Recettes	55 791,20	200 382,14
002	Excédent d'exploitation	-	103 382,14
70	Produits des services	39 874,31	86 000,00
74	Subvention d'exploitation	5 101,62	-
75	Autres produits de gestion courante	-	-
77	Produits financiers	10 815,27	11 000,00
Bilan d'exploitation		18 935,41	103 382,14
	Résultat antérieur	143 496,19	
	Résultat cumulé	124 560,78	
	partie capitalisée	21 178,64	
		103 382,14	

Chap 11 : Mesures = 2 000 €
 Energie = 5 800 €
 Entretien STEP = 3 600 €
 Avaloirs = 3 700 €
 Divers = 1 000 €
 Red. anti-pollution = 3 900 €
 66 : intérêts des emprunts
 67 : réserves
 042 : amortissements des immos
 023 : vers investissements

Excédent
 Eau potable - assainissement = 86 000 €
 Dont 24 000 € de 2015
 Reprise des subventions = 11 000 €

Section d'investissement		REA 2015	BP2016
Chapitre	Dépenses	63 602,77	112 678,64
01	Déficit d'investissement reporté	-	21 178,64
13	Subventions	10 815,27	11 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	44 547,60	45 500,00
20	Immobilisation incorporelles	6 000,00	-
21	Immobilisation CORP	2 239,90	15 000,00
23	Immobilisation en cours		20 000,00
27	Autres immobilisations		
	RAR		

Déficit reporté	= 21 178,64 €
Amortissement des sub	= 11 000 €
Remb. Capital emprunts	= 45 500 €
Divers (pompes, réseaux,...)	= 35 000 €

		REA 2015	BP2016
	Recettes	49 554,18	112 678,64
R01	Excédent d'investissement reporté	-	
10	Dotations fond divers et réserves	7 130,05	21 178,64
13	Subventions d'investissement		
16	Emprunts et dettes assimilées		
20	Immobilisation incorporelles		
23	Immobilisation en cours		
27	Autres immobilisations		
28	Amortissement des immobilisations	42 424,13	55 000,00
021	Virement de la section d'exploitation		36 500,00

Fonctionnement capitalisé = 21 178,64€

Amortissement	= 55 000 €
Autofinancement	= 36 500 €

Bilan d'investissement	-	14 048,59
Résultat antérieur	-	7 130,05
Résultat cumulé à reporter	-	21 178,64

Adopté à l'unanimité.

d) PRIX DE L'EAU

Le prix de l'eau pour 2016 est proposé sans changement soit :

- Distribution (part communale) : 1,00 €/m³
- Assainissement (part communale) : 0,70 €/m³

Adopté à l'unanimité.

Pour information, la situation des emprunts est la suivante :

- Capital restant dû au 31 décembre 2015 :
 - M49 = 415 K€ (459 K€ fin 2014)
 - M14 = 152 K€ (163 K€ fin 2014)
- Intérêts des emprunts à rembourser sur la période
 - M49 = 77 K€ (90 K€ fin 2014)
 - M14 = 48 K€ (55 K€ fin 2014)

4 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNÉE 2016

La commission des subventions aux associations a reçu les associations campéliennes les 8 et 9 mars derniers.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider les choix faits par la commission.

Le Conseil Municipal adopte les subventions suivantes :

Association	Montant	Vote
A.C.C.	1 000,00 €	Unanimité
Anciens Combattants	500,00 €	Unanimité
C.A.L.	4 000,00 €	Unanimité
Club des Anciens de CHAMPEAUX	300,00	Unanimité
La Récré des 3 Villages	1 100,00 €	Unanimité

Association Sportive Campélienne (A.S.C.)	200,00 €	Unanimité
Associations extérieures :		
Jeunes sapeurs-pompiers de MORMANT	100,00 €	Unanimité
Chats libres	100,00 €	13 voix pour, 1 voix contre

Pour l'association « GUILLAUME DE CHAMPEAUX » les propositions suivantes sont soumises au vote :

Subvention de 1500 € :	7
Subvention de 1000 € :	5
Aucune subvention :	2

La subvention de 1500 € accordée à l'Association Guillaume de Champeaux est adoptée à la majorité des voix.

5 - ACQUISITION DE L'EMPLACEMENT RÉSERVÉ N° 5

Au cours de l'élaboration du PLU, en 2005, un emplacement réservé a été créé afin de désenclaver une parcelle en zone 2AU vers le CD 215 (rue du Stade). Le propriétaire actuel demande à la Mairie de se prononcer sur l'acquisition ou non de cet emplacement. Nous arrivons à échéance du délai imparti.

Le Comité Consultatif des travaux et de l'eau propose au Conseil Municipal de faire l'acquisition de cet emplacement, au prix de 25 000 €, sans toutefois être favorable dans l'immédiat à l'urbanisation de la parcelle 2AU. L'estimation des domaines était de 45 000 €.

Par 9 voix pour et 5 contre, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

✚ **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire l'acquisition de l'emplacement réservé n° 5 appartenant à Monsieur et Madame Charles GIROD au prix de 25 000 € ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire les démarches auprès d'un Notaire et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier ;

✚ **DIT** que la dépense sera inscrite au budget communal 2016.

6 - MODIFICATION DES TARIFS DES CONCESSIONS AU CIMETIÈRE DE CHAMPEAUX ET CRÉATION DE CAVURNES :

M. Le Maire lit le courrier d'une Campélienne exprimant son souhait de création d'un Columbarium au cimetière.

Afin de répondre aux attentes de certains campéliens, et en attendant l'étude sur le coût et les conditions de réalisation d'un columbarium, il est proposé de créer des cavurnes et d'appliquer les nouveaux tarifs ci-dessous.

Le nouveau règlement s'établit ainsi :

Article 1 – Les concessions seront divisées en deux classes :

- 1- Concessions trentenaires
- 2- Concessions cinquantenaires.

Article 2 - Le prix des concessions est fixé comme suit, à compter du 17 mars 2016, pour chaque classe de concession :

	Trentenaires	Cinquantenaires
Cavernes (1mx1m)	100,00 €	200,00 €
Une tombe (2mx1m)	200,00 €	400,00 €

Article 3 - Les concessions sont accordées pour fonder la sépulture des concessionnaires et de ses parents ou successeurs.

Article 4 - Les deux tiers du prix de chaque concession profiteront à la commune, l'autre tiers sera attribué au centre communal d'action sociale.

Article 5 - La jouissance des terrains concédés ne pourra être modifiée par les concessionnaires ou leurs héritiers, ni par qui que ce soit, en dehors de l'intervention du Maire. Ils ne pourront en aucun cas changer de destination.

Article 6 - Les concessions cinquantenaires ou trentenaires pourront être renouvelées au prix du tarif en vigueur au moment du renouvellement.

Article 7 - A défaut de renouvellement, les concessionnaires seront libres d'enlever les monuments et les tombes qu'ils auront placés sur les terrains concédés. Cet enlèvement devra être opéré dans le délai qui leur sera assigné. A l'expiration de ce délai, la commune pourra disposer des matériaux, mais seulement pour l'entretien et l'amélioration du cimetière.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la modification des tarifs des concessions dans le cimetière communal de CHAMPEAUX et autorise la création de cavernes.

7 - DÉPENSES A INSCRIRE AU COMPTE 6232 « FÊTES ET CÉRÉMONIES »

Monsieur le Maire informe qu'il est demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption par leur Conseil, d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à mandater au compte 6232 « fêtes et cérémonies », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

Monsieur le Maire propose que soient prises en charge, au compte 6232, les dépenses suivantes :

- Les diverses prestations servies lors de cérémonies officielles (par exemple : 8 mai, 14 juillet, 11 novembre) et inaugurations, le banquet des cheveux blancs ;
- Les frais de repas, de goûters, de buffets, cocktails, apéritifs ;
- Les sapins de Noël à l'occasion des fêtes de fin d'année ;
- Les fleurs, bouquets, gerbes (notamment lors de décès) et présents offerts à l'occasion de divers évènements (par exemple : lors de remise des diplômes du travail) ;
- Le règlement de factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats (par exemple : animation lors du banquet des cheveux blancs) ;
- Les feux d'artifice, concerts et manifestations culturelles (par exemple : Téléthon) ;
- Les dépenses liées à l'achat de denrées et petites fournitures pour l'organisation de réunion de fêtes ou manifestations ;
- Les achats de cartes cadeaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter les dépenses détaillées ci-dessus au compte 6232 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits inscrits au budget.

8 - AVENANT A LA RÉGIE DE RECETTES POUR LES LOCATIONS DE SALLES, LE BANQUET DES CHEVEUX BLANCS, POUR LES PHOTOCOPIES DÉLIVRÉES AUX USAGERS, ET LES DÉPÔTS ET CAUTIONNEMENTS REÇUS EN VUE DE LOCATIONS

Il est nécessaire de prendre un avenant à la délibération du Conseil Municipal prise en séance du 12 novembre 2013 (n° 12/11/2013-69) pour pouvoir encaisser les produits de vente d'albums photos du patrimoine communal. Par conséquent, le Conseil Municipal décide d'apporter une modification à la régie de recettes actuelle pour y ajouter **l'encaissement des produits de vente d'albums photos du patrimoine communal** ».

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette modification.

9 - TRAVAUX DE VOIRIE RUE EUGÈNE CHASSAING – CHOIX DE L'ENTREPRISE

Il est proposé la réfection du trottoir côté numéros pairs de la rue Eugène Chassaing. Cette réfection consiste à reprendre le jointoiment des pavés et à l'élimination des désordres à certains endroits.

D'une longueur d'environ 140 mètres, ce trottoir est certainement un des plus fréquentés par les piétons. Il mène à la place du Marché et directement à l'ensemble de nos commerces. Il se situe en plein centre de notre village et mérite un traitement esthétique particulier. Le but est de rendre ce trottoir confortable à la marche et d'atténuer les dévers par des reprises ponctuelles. Les bordures en grès ne seront pas touchées. Une possibilité de subvention de 50% est envisageable auprès du Département.

2 offres ont été reçues :

COLAS : 11 195 € H.T.
RVTP : 12 200 € H.T.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

✎ **CHOISIT** l'entreprise COLAS pour un montant H.T. de 11 195 € ;

✎ **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander la subvention auprès du Conseil Départemental de Seine et Marne ;

✎ **VALIDE** le plan de financement suivant :

Nature des dépenses	Montant H.T.	TVA	Montant T.T.C.
MONTANT TOTAL	11 195,00 €	2 239,00 €	13 434,00 €
Subvention FER 50%	5 597,50 €		
Reste à la charge de la Collectivité (fonds propres)	5 597,50 €	2 239,00 €	7 836,50 €

✎ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

10 - TRAVAUX DE DÉMOUSSAGE DES TOITURES – CHOIX DE L'ENTREPRISE

Trois actions ont été identifiées. L'école primaire, la micro-crèche et la mairie. Il est proposé d'étaler ces actions à partir de cette année jusqu'en 2018 dans l'ordre repris ci-après. Quatre entreprises ont répondu à notre demande :

Bâtiment	CHRISTOPHE (VAUX LE PENIL)	ATTILA (LE MÉE S/SEINE)	SCHATZ (MELUN)	LENFANT (MELUN)
Ecole primaire	3 410,10 €	3 283,32 €	4 600,00 €	3 520,00 €
Micro-crèche	2 670,80 €	2 317,92 €	1 400,00 €	1 650,00 €
Mairie	3 587,10 €	2 491,90 €	3 600,00 €	2 970,00 €
TOTAL	9 668,00 €	8 093,14 €	9 600,00 €	8 140,00 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

↳ CHOISIT l'entreprise LENFANT pour un montant total de 8 140 € T.T.C.

↳ AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

↳ DIT que la dépense sera inscrite au budget communal M14.

11 - QUESTIONS DIVERSES

Information sur l'intercommunalité

Monsieur le Maire informe les conseillers que la commission (CDCI) du 8 mars dernier a examiné 12 amendements sur les 16 présentés. Celui qui concerne notre commune étant dans les quatre à traiter, nous serons donc fixés lors de la prochaine réunion de la commission prévue le 21 mars.

Eau potable

Notre délégataire Veolia a procédé à des analyses de l'eau sur la commune. Certaines mesures présentent des niveaux de Chlorure de Vinyle Monomère (CVM) très au-dessus des normes. Le CVM est un produit gazeux toxique pour la santé s'il est inhalé ou ingéré. Ces relevés non conformes se situent au niveau du moulin de Chaunoy et au Pavillon de chasse près du Château d'Aunoy. D'autres mesures ont été réalisées dans notre bourg et sont conformes.

La teneur excessive s'explique par un temps relativement long de stationnement de l'eau dans les canalisations PVC du réseau de distribution pour ces 2 points relevés. En effet, le linéaire de tuyaux en PVC est important et la consommation est faible car peu d'abonnés.

Malgré plusieurs purges et tentatives d'écoulement permanent à 50l/h et 100l/h, le niveau de CVM reste supérieur à la norme. Monsieur le Maire a informé l'Agence Régionale pour la Santé (ARS) de la situation ainsi que les riverains concernés. Aussi, M. Le Maire a pris la décision de fournir de l'eau en bouteille aux abonnés (4 foyers) en attendant qu'une solution pérenne soit mise en œuvre.

Élagage des arbres sur la place devant le Triangle Vert

Monsieur BEGAT informe le conseil que le patron du triangle vert souhaiterait que les arbres devant son commerce soient élagués.

*Plus aucune question n'étant abordée, la séance est levée à 23h35 et
La parole est donnée au public.*

- Monsieur LOLLIER souhaite être informé sur l'ouverture de l'Agence Postale. M. Le Maire lui répond qu'à la date d'aujourd'hui, l'ouverture serait prévue le 4 avril. La personne recrutée est actuellement en formation dans une agence postale intercommunale.
- Madame CHÉCHIN remercie le conseil pour la subvention accordée à l'ACC. Elle rappelle la nécessité de la construction d'un columbarium.

Plus aucune question n'étant soulevée par le public, la séance est levée à 23h45.